



Document de référence

**À CONSERVER**

# Guide aux parents **2011** **2012**

# Table des matières

Bienvenue à la Commission scolaire de la Capitale! . . . . .	3
La commission scolaire en bref . . . . .	4
Le plan stratégique 2007-2012 . . . . .	5
Les dates importantes . . . . .	6
Nos écoles secondaires vous ouvrent leurs portes! . . . . .	6
Qu'est-ce que le conseil des commissaires? . . . . .	7
Place aux parents! . . . . .	8
Découvrez la vie scolaire à son meilleur! . . . . .	10
Prenez la route des SARCA . . . . .	11
Comment fonctionnent les services de garde? . . . . .	12
Le transport scolaire . . . . .	13
Où puis-je obtenir l'information lors de fermeture des établissements? . . . . .	14
Quelles sont les procédures d'admission et d'inscription? . . . . .	15
Le service à la clientèle et le processus de traitement d'une plainte . . . . .	17
Offre de service de la formation professionnelle . . . . .	18
Offre de service de la formation des adultes . . . . .	19



Murielle Gingras  
Présidente  
de la Commission scolaire



Pierre Lapointe  
Directeur général  
de la Commission scolaire

# Bienvenue à la Commission scolaire de la Capitale!

C'est avec plaisir que nous vous transmettons ce guide qui se veut un outil de référence utile tout au long de l'année scolaire. Vous y trouverez notamment l'information concernant la Commission scolaire de la Capitale, le transport, les services de garde, les dates importantes, les comités auxquels vous pouvez participer.

Soyez assurés que les membres du conseil des commissaires, l'équipe de la direction générale et tous les membres du personnel de la commission scolaire travaillent avec enthousiasme et créativité afin d'assurer aux élèves des services éducatifs de qualité, leur permettant de réussir leur projet de vie.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, une excellente année scolaire!

Murielle Gingras  
*La présidente*

Pierre Lapointe  
*Le directeur général*

# La commission scolaire en bref

Près de  
27 000 élèves :

- 7 % au préscolaire ;
- 41 % au primaire ;
- 32 % au secondaire ;
- 13 % en formation professionnelle ;
- 7 % en éducation des adultes.

Près de  
4 000 employés  
et employées,

dont 2 200 membres  
du personnel enseignant.

Territoire de plus  
de 1 200 km<sup>2</sup>

70 établissements  
scolaires :

- 48 écoles primaires ;
- 11 écoles secondaires ;
- 7 centres de formation professionnelle ;
- 3 centres d'éducation des adultes ;
- 1 école primaire et secondaire régionale qui accueille une clientèle suivie en pédopsychiatrie.

Pour de plus amples renseignements,  
consultez notre site Internet : [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca)

## Principaux numéros de téléphone

**Direction générale**  
**418 686-4040, poste 2000**

Pierre Lapointe, *directeur général*  
Johanne Chenard, *directrice générale*  
adjointe aux affaires éducatives  
À nommer, *directeur général*  
adjoint aux affaires administratives

**Secrétariat général**  
**418 686-4040, poste 2100**

M<sup>e</sup> Erick Parent, *secrétaire général*  
et *directeur de l'information*  
et des communications

**Services éducatifs des jeunes**  
**418 686-4040, poste 2200**

Joanne Paradis, *directrice*

**Services de la formation professionnelle  
et de l'éducation des adultes**  
**418 686-4040, poste 2300**

Denis Lemieux, *directeur*

**Services des ressources humaines**  
**418 686-4040, poste 2400**

Réjeanne Ducharme, *directrice*

**Services des ressources matérielles**  
**418 686-4040, poste 2500**

Jean Richard, *directeur*

**Services des ressources financières**  
**418 686-4040, poste 2600**

Richard Vallée, CA, *directeur*

**Services de l'informatique**  
**418 686-4040, poste 2900**

Claude Lavoie, *directeur*

**Organisation scolaire  
(primaire et secondaire)**  
**418 686-4040, poste 2210**

**Transport scolaire**  
**418 525-8121**

# Le plan stratégique 2007-2012

- L'importance accordée à la personne, à son développement et à sa réussite
- La préoccupation de la santé globale et du respect de l'environnement
- La qualité de la langue française

## Nos orientations stratégiques

Chaque orientation du plan stratégique 2007-2012 vise un groupe de personnes qui est au cœur de l'organisation : l'élève, le personnel, les parents, la communauté. Tous les axes, défis, objectifs et actions du plan stratégique ont été élaborés en fonction de ces clientèles.

### **Orientation 1 : l'élève**

Agir ensemble pour la réussite et le développement du plein potentiel de chaque élève.

### **Orientation 2 : le personnel**

Promouvoir et valoriser une culture de la compétence, de l'innovation et de l'engagement auprès de notre personnel afin de guider nos élèves vers la réussite de leur projet de vie.

### **Orientation 3 : les parents**

Accentuer notre collaboration avec les parents, partenaires incontournables pour la réussite de nos élèves.

### **Orientation 4 : la communauté**

Participer au développement et au rayonnement de la communauté avec nos partenaires pour une plus grande réussite de nos élèves.



# Les dates importantes

Rentrée scolaire . . . . .	30 août 2011
Congé de la Fête du travail . . . . .	5 septembre 2011
Journées pédagogiques fixes avant Noël (primaire et secondaire) . . . . .	23 septembre, 7 octobre, 18 novembre 2011*
Congé de l'Action de grâce . . . . .	10 octobre 2011
Vacances de Noël . . . . .	du 23 décembre 2011 au 6 janvier 2012
Journées pédagogiques fixes après Noël (primaire et secondaire) . . . . .	9 janvier, 6 février, 27 avril, 18 mai 2012*
Inscriptions scolaires . . . . .	du 8 au 17 février 2012
Semaine de relâche . . . . .	du 5 au 9 mars 2012
Congé de Pâques . . . . .	6 et 9 avril 2012
Congé de la Journée nationale des patriotes . . . . .	21 mai 2012
Fin de l'année scolaire . . . . .	22 juin 2012

\* S'ajoutent six journées pédagogiques mobiles à déterminer par chaque école, dont trois constituent une réserve pour les fermetures d'écoles en cas de force majeure.



## Nos écoles secondaires vous ouvrent leurs portes!

École Cardinal-Roy:  
*secteur sports-arts-études*. . . . . mardi 18 octobre 2011, à 19 h  
École secondaire de la Cité:. . . . . jeudi 20 octobre 2011, de 19 h à 21 h  
École secondaire de Neufchâtel . . . . . samedi 22 octobre 2011, de 9 h à 13 h  
École Jean-de-Brébeuf . . . . . mercredi 19 octobre 2011, à 18 h 30  
École Joseph-François-Perrault . . . . . samedi 29 octobre 2011, de 13 h à 16 h  
École secondaire La Camaradière. . . . . samedi 29 octobre 2011, de 13 h 30 à 16 h  
École secondaire l'Odyssée . . . . . samedi 29 octobre 2011, de 10 h à 13 h  
École secondaire Roger-Comtois . . . . . samedi 22 octobre 2011, de 13 h à 16 h  
École secondaire Saint-Denys-Garneau . . . . . jeudi 20 octobre 2011, de 18 h à 20 h  
École secondaire Vanier. . . . . accueil personnalisé des écoles primaires avoisinantes



# Qu'est-ce que le conseil des commissaires ?

**Présidente :**  
**Murielle Gingras**

**Vice-président :**  
**Marc Bergeron**

Le conseil des commissaires détermine les orientations et les priorités de la commission scolaire, adopte les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime du respect des lois et des règlements.

La Commission scolaire de la Capitale compte 25 commissaires élus, représentant chacun une circonscription, auxquels s'ajoutent deux commissaires choisis parmi les membres du comité de parents, l'un représentant les écoles primaires et l'autre les écoles secondaires.

## Séances régulières du conseil des commissaires

**Ces séances sont publiques et se tiennent à 19 h 30, au centre administratif de la commission scolaire, situé au 1900, rue Côté.**

**Les personnes qui désirent prendre la parole lors de la période de questions réservée au public doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance.**

- 16 août 2011
- 20 septembre 2011
- 18 octobre 2011
- 15 novembre 2011
- 13 décembre 2011
- 17 janvier 2012
- 21 février 2012
- 20 mars 2012
- 17 avril 2012
- 15 mai 2012
- 19 juin 2012

# Place aux parents!

**Les parents peuvent faire valoir leurs points de vue et participer à la vie scolaire en s'impliquant au sein d'un des comités ou instances suivants.**

## Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement se prononce sur des enjeux importants pour l'école : projet éducatif, plan de réussite, temps alloué aux matières, règles de conduite et mesures de sécurité, budget, etc. Les membres du conseil d'établissement sont élus lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre.

## Organisme de participation des parents

Lors de l'assemblée générale annuelle de l'école, qui a lieu au mois de septembre, les parents peuvent décider de former un organisme de participation des parents (OPP). Les parents membres d'un OPP s'engagent dans le projet éducatif de l'école et réalisent divers projets et activités en collaboration avec le personnel de l'école.

## Conseil des commissaires

Les membres du comité de parents élisent, parmi eux, deux commissaires représentant les parents, l'un pour le primaire et l'autre pour le secondaire. Ces deux parents siègent au conseil des commissaires et au comité exécutif de la commission scolaire.

## Comité de parents

Le comité de parents, formé d'un représentant élu par l'assemblée des parents de chaque école, représente les intérêts des parents auprès de la commission scolaire. Le comité est consulté sur différentes questions importantes, dont le plan stratégique de la commission scolaire et la répartition des services éducatifs entre les écoles ou les principes de répartition budgétaire entre celles-ci.

## Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Ce comité a pour mandat de donner son avis sur la politique d'organisation des services éducatifs offerts aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la commission scolaire et sur l'affectation des ressources financières. Il est aussi invité à donner son avis sur l'application des plans d'intervention élaborés par le personnel du secteur de l'adaptation scolaire.



### Séances régulières du comité de parents

Les séances régulières du comité de parents sont publiques et se tiennent dès 19 h à l'école Cardinal-Roy, située au 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy. Les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'inscrire avant l'ouverture de la séance.

- 5 octobre 2011  
(Assemblée d'élections)
- 26 octobre 2011
- 23 novembre 2011
- 14 décembre 2011
- 25 janvier 2012
- 22 février 2012
- 28 mars 2012
- 25 avril 2012
- 23 mai 2012
- 20 juin 2012

# Découvrez la vie scolaire à son meilleur!

Dans notre volonté de soutenir les efforts visant à assurer une information régulière et une communication auprès des parents, de même que pour faire rayonner l'énergie et la passion qui animent nos écoles publiques, nous vous encourageons à vous abonner à **l'INFOlettre de la Commission scolaire de la Capitale**.

Cette infolettre vous invitera, tout au plus une dizaine de fois par année scolaire, à consulter sur notre site Internet, nos nouvelles publications comme le journal *L'informateur*. Notez qu'il sera possible de vous désabonner dans chaque envoi.

Vous voulez découvrir les réussites de nos écoles, connaître des élèves remarquables à tous points de vue, lire des projets originaux et constater la passion qui anime le personnel enseignant de nos écoles publiques, inscrivez-vous à *l'INFOlettre de la Commission scolaire de la Capitale*!

Déjà, près de 4 000 courriels constituent cette base de données.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la **page d'accueil** du site [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca) et remplissez le formulaire d'abonnement en cliquant sur « **INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE** ».



# Prenez la route des SARCA...

Services d'accueil, de référence,  
de conseil et d'accompagnement

## **Pour améliorer votre situation personnelle et professionnelle**

### **Pour qui?**

- Personnes âgées de 16 ans et plus (au 30 juin de l'année scolaire précédente) qui ne fréquentent pas l'école
- Sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles

### **Pourquoi?**

- Faire le point sur sa situation
- Planifier un retour aux études
- Organiser un retour sur le marché du travail
- Réaliser un projet personnel

### **L'équipe des SARCA vous offre un soutien personnalisé :**

- Un bilan de vos expériences de vie
- De l'information sur les métiers
- De l'information sur les programmes de formation
- Une référence vers des services

### **L'équipe des SARCA est là :**

- Pour vous écouter
- Pour vous aider à réaliser votre projet
- Pour vous diriger vers les bonnes ressources
- Pour vous accompagner tout au long de votre démarche

**Prenez un rendez-vous avec nos conseillers. Les services sont gratuits.**

**Un seul numéro : 418 686-4040, poste 6399**

**Deux endroits pour nous rencontrer :**

262, rue Racine (secteur Loretteville), Québec

1201, Pointe-aux-Lièvres (secteur Limoilou), Québec

sarca@cscapitale.qc.ca

# Comment fonctionnent les services de garde?

**La commission scolaire offre des services de garde en milieu scolaire dans tous ses établissements d'enseignement primaire.**

La période d'ouverture des services de garde en milieu scolaire couvre les journées de classe du calendrier scolaire, en dehors des heures d'enseignement : le matin (avant la classe), le midi et l'après-midi (après la classe). Ils sont aussi offerts pendant les journées pédagogiques et en fonction des besoins du milieu, durant la semaine de relâche.

**Dans le cadre du projet éducatif de l'école, le service de garde a la mission suivante :**

## SOUTENIR l'enfant dans son développement :

- en collaborant avec la famille et l'école ;
- en respectant ses besoins ;
- en offrant un service de qualité garantissant sa santé, sa sécurité et son bien-être.

## SOCIALISER l'enfant :

- en le respectant dans son milieu ;
- en stimulant son sentiment d'appartenance ;
- en visant le développement de ses habiletés sociales ;
- en lui apprenant le partage et la vie en collectivité.

## DÉVELOPPER l'enfant :

- en respectant ses besoins et en tenant compte de son développement global ;
- en privilégiant le jeu comme un de ses moyens d'apprentissage ;
- en stimulant sa créativité, son autonomie et le développement de ses compétences ;
- en s'inscrivant au cœur de la mission éducative de l'école.

Chaque service de garde établit son programme d'activités en tenant compte de ces trois objectifs. Les activités sont dirigées par des équipes d'éducatrices et d'éducateurs qui ont à cœur le bien-être de l'enfant et qui, grâce à des formations offertes de façon régulière par la commission scolaire, peuvent actualiser leurs méthodes de travail. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.



# Le transport scolaire

Chaque année, la Commission scolaire de la Capitale transporte en toute sécurité plus de 10 300 élèves. C'est plus d'une centaine de véhicules qui parcourent 13 907 km par jour, soit plus de 2 503 344 km par année.

Le transport scolaire est offert gratuitement, matin et soir, aux élèves suivants :

- l'élève du **préscolaire** qui réside\* à une distance supérieure à **800 mètres** ;
- l'élève du **primaire** qui réside\* à une distance supérieure à **1,6 kilomètre** ;
- l'élève du **secondaire** qui réside\* à une distance supérieure à **2 kilomètres** ;
- l'élève qui doit emprunter une **zone considérée à risque** (lorsque plusieurs des facteurs suivants sont présents : la vitesse, la densité de la circulation, le degré de visibilité, l'absence de trottoir, l'absence de feux de circulation pour véhicules et piétons) ;
- l'élève du préscolaire, du primaire et du secondaire **ayant besoin d'un transport adapté** et celui qui détient un **certificat médical** accepté par la commission scolaire.

Les parents d'élèves n'ayant pas droit au transport scolaire peuvent soumettre une demande. S'il reste des places, il est possible de profiter du service au prix de 150 \$ (240 \$ pour deux enfants et plus).

\* L'admissibilité au transport est déterminée en fonction de l'adresse principale de l'élève, située à l'intérieur du bassin de l'école que l'élève doit fréquenter. En cas de garde partagée, il revient aux parents de choisir une seule adresse pour l'élève.

## Transport du midi

Le transport du midi est offert au prix de 150 \$ (240 \$ pour deux enfants et plus).

**Pour signaler un problème, appelez le 418 525- 8121.**

Pour connaître la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire de la commission scolaire*, consultez le [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca), section *Notre organisation / Politiques et règlements*



## Où puis-je obtenir l'information lors de fermeture des établissements?

### *Info-tempête et cas de force majeure*

Lors d'intempéries ou en cas de force majeure (panne électrique, problème de chauffage, etc.), il arrive que la commission scolaire doive prendre la décision de fermer un ou des établissements, afin d'assurer la sécurité des élèves. L'information est donc rapidement diffusée sur la page d'accueil de son site Internet [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca) et transmise aux stations radiophoniques et aux stations de télévision locales.

Veuillez noter qu'il appartient au parent, s'il juge que toutes les conditions de sécurité ne sont pas présentes, de garder l'enfant à la maison, et ce, même si la

commission scolaire n'annonce pas la fermeture de ses établissements.

- Lors d'une **fermeture avant le début des classes, les services de garde sont également fermés**. La commission scolaire diffuse l'information dès **6 h**.
- Lors d'une **fermeture en cours d'avant-midi, les services de garde demeurent ouverts** en fonction des modalités établies par chaque service de garde. La commission scolaire diffuse l'information **entre 9 h et 9 h 30**.

- Lors d'une **fermeture en cours d'après-midi, les services de garde demeurent ouverts** en fonction des modalités établies par chaque service de garde. La commission scolaire diffuse l'information entre **13 h 45 et 14 h**.
- Lors d'une **fermeture en soirée** (centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes), la commission scolaire diffuse l'information à **14 h**.

# Quelles sont les procédures d'admission et d'inscription?

Période d'inscription : du 8 au 17 février 2012

## NOUVEAUTÉ

Aux fins de l'obtention de la gratuité scolaire, en plus du document habituel de l'État civil pour les nouveaux élèves, les parents doivent attester leur résidence au Québec au moyen d'un des documents suivants :

- la carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ);
- le permis de conduire au Québec;
- la copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- un relevé d'emploi (relevé 1);
- un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

**Pour les élèves qui fréquentent déjà une de nos écoles et qui poursuivront au primaire ou au secondaire l'an prochain :**

Ces élèves recevront en classe un formulaire personnalisé. Les parents devront valider les informations contenues dans le formulaire, le remplir, le signer et le retourner à l'école **avant la date indiquée**. Priorité d'inscription aux formulaires reçus durant la période indiquée.

**Pour les élèves qui poursuivront en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> secondaire :**

L'opération « Choix de cours » aura lieu dans chaque école à l'intérieur de la période du 12 au 23 mars 2012. Une copie du choix de cours sera acheminée aux parents.

**Pour les élèves qui fréquenteront le préscolaire 5 ans (maternelle) :**

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin avec l'**original** du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil<sup>1</sup>. Le carnet de santé est également requis. Certaines écoles fixent une journée spéciale pour accueillir parents et enfants. Pour connaître cette journée, communiquez avec l'école de votre quartier.

**Pour les nouveaux élèves qui résideront sur le territoire de la commission scolaire :**

Les parents doivent se présenter à l'école de leur bassin, pendant les dix jours réservés en février, avec l'**original** du certificat de naissance (grand format) de leur enfant émis par le directeur de l'État civil<sup>1</sup> et le dernier bulletin de l'année en cours, si l'élève fréquente déjà un établissement scolaire.

1. Le certificat de naissance ou l'extrait de baptême délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1994 sera accepté. Les demandes relatives à un certificat de naissance doivent être expédiées à :  
Directeur de l'État civil, 2535, boulevard Laurier (rez-de-chaussée), Québec (Québec) G1V 5C5  
Téléphone : 418 643-3900 www.etatcivil.gouv.qc.ca

# Ententes de scolarisation

**Pour les élèves qui ne résident pas sur le territoire de la Commission scolaire de la Capitale et qui voudraient être scolarisés dans une de nos écoles**

**ET**

**Pour les élèves qui résident sur notre territoire et qui voudraient être scolarisés dans une école d'une autre commission scolaire :**

Les parents de ces élèves devront se procurer à l'école de leur quartier, durant la période d'inscription, le formulaire « Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure » de même que le formulaire d'admission et d'inscription.

**Pour l'élève qui fait déjà l'objet d'une entente de scolarisation au cours de la présente année scolaire :**

L'école indiquera la procédure à suivre afin de renouveler cette entente.

## Choix d'une autre école

Les parents des élèves du préscolaire 5 ans, du primaire et du secondaire peuvent choisir une école de la commission scolaire autre que celle de leur bassin, **à la condition que des places soient disponibles dans l'école choisie**. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande **au moment de l'inscription à la section 8 du formulaire**. L'exercice de ce droit ne permet cependant pas d'exiger le transport scolaire.

Les demandes d'admission et d'inscription seront traitées conformément à la *Politique sur les critères et les modalités d'admission, d'inscription et de transfert des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* en vigueur à la Commission scolaire de la Capitale et que vous pouvez consulter sur notre site internet au **[www.cscapitale.qc.ca/organisation/politiques-reglements.html](http://www.cscapitale.qc.ca/organisation/politiques-reglements.html)**

## Service de garde

Les élèves du préscolaire et du primaire peuvent être inscrits au service de garde de l'école pour les périodes du matin, du midi et du soir. L'inscription se fait à l'école auprès de la technicienne du service de garde.

## Préscolaire 4 ans

La Commission scolaire de la Capitale offre des services aux enfants âgés de 4 ans résidant sur le territoire des écoles Notre-Dame-du-Canada, Chanoine-Côté, Saint-Malo, Marguerite-Bourgeoys, Sacré-Cœur, Saint-Albert-le-Grand, Dominique-Savio, des Jeunes-du-Monde, des Berges (anciennement Saint-Roch) et de la Grande-Hermine. Les activités sont offertes à raison de 5 demi-journées par semaine. **Les places sont réservées aux élèves des écoles mentionnées.** Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec l'école de votre quartier.

## Renseignements supplémentaires

Communiquez avec le secrétariat de l'école de votre quartier.

Vous ne savez pas quelle est l'école de votre quartier ?

Communiquez avec le service de l'organisation scolaire au **418 686-4040, poste 2210**.

## Transport scolaire

Conformément à la *Politique relative à l'organisation du transport scolaire*, l'acceptation de l'inscription d'un élève dans une école ne garantit pas l'accès au transport scolaire.

## L'âge d'admission

L'âge d'admission est fixé à 5 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour les élèves du préscolaire et à 6 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour les élèves du primaire. Il est possible de demander une dérogation à l'âge d'admission. Une telle demande concerne des cas exceptionnels et des enfants considérés comme particulièrement aptes à la scolarisation. La direction de l'école transmettra aux parents qui le désirent les documents concernant les procédures à suivre pour une demande de dérogation.

# Le service à la clientèle et le processus de traitement d'une plainte

Soucieuse d'offrir un service à la hauteur des attentes de sa clientèle, la Commission scolaire de la Capitale s'engage à réaliser sa mission dans le respect de ses valeurs tout en visant la satisfaction des élèves et de leurs parents. Si vous êtes insatisfait d'un service ou d'une décision rendue, voici les étapes à suivre dans l'ordre:

**Étape 1** Communiquer avec l'intervenant concerné pour exprimer son insatisfaction et tenter de résoudre le différend.

**Étape 2** Formuler une plainte à la direction de l'école ou de l'unité administrative concernée.

**Étape 3** Formuler une plainte au secrétaire général de la commission scolaire.

**Étape 4** Demander une révision à la direction générale ou au conseil des commissaires selon le cas.

**Étape 5** Acheminer la plainte au protecteur de l'élève.

Pour obtenir plus d'information sur le processus de règlement d'une plainte, consultez l'onglet **Processus de plainte** au [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca) ou joindre le 418 686-4040, poste 2100.

## Le protecteur de l'élève

En vertu des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Capitale met à la disposition de sa clientèle les services d'un protecteur de l'élève.

### Qu'est-ce qu'un protecteur de l'élève et quel est son rôle ?

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un commissaire ou un employé de la commission scolaire. Cette personne est nommée par le conseil des commissaires. Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Elle écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation non résolue.

Le mandat du protecteur de l'élève consiste à recevoir et à traiter une plainte d'un élève ou d'un parent qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. Selon le *Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* de la commission scolaire, le protecteur de l'élève intervient **à la fin du processus** lorsque toutes les étapes de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste.

Pour connaître le règlement sur la procédure d'examen d'une plainte de la commission scolaire, nous vous invitons à consulter le site internet [www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca) à l'onglet *Processus de plainte*. Il est possible de joindre le protecteur de l'élève par téléphone au 418 686-4040, poste 2121, par la poste au Secrétariat général, 1900, rue Côté, Québec, G1N 3Y5 ou par courriel à l'adresse [protecteureleve@cscapitale.qc.ca](mailto:protecteureleve@cscapitale.qc.ca).



## Offre de service de la formation professionnelle

7 CENTRES DE FORMATION

65 PROGRAMMES

[www.maviemonmetier.tv](http://www.maviemonmetier.tv)

**moi. ma vie. mon métier.**

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Alimentation - Restauration - Tourisme
- Coiffure - Esthétique
- Cuir - Textile - Habillement
- Ébénisterie - Finition de meubles
- Électrotechnique
- Entretien d'équipement motorisé
- Environnement et aménagement du territoire
- Foresterie
- Mécanique de bâtiment (chauffage et réfrigération)
- Métallurgie
- Métiers de la construction
- Secrétariat - Comptabilité
- Sécurité incendie
- Usinage

# Offre de service de la formation des adultes

## 3 CENTRES DE FORMATION

Le jour ou le soir,  
à temps plein ou à temps partiel.

## VOUS POUVEZ APPRENDRE SEUL, EN GROUPE OU À DISTANCE

- Pour terminer vos études secondaires
- Pour compléter des préalables pour la formation professionnelle, le collégial ou l'université
- Pour apprendre le français afin de favoriser une meilleure intégration à la société québécoise (au centre Louis-Jolliet)
- Pour apprendre un métier en quelques mois (aux centres Louis-Jolliet et Saint-Louis)



[www.cscapitale.qc.ca/fpea](http://www.cscapitale.qc.ca/fpea)

Ma formation  
**mon avenir!**

## Agir pour l'avenir de nos enfants, UN CHOIX CAPITAL

À la Commission scolaire de la Capitale, travailler à bâtir l'avenir fait partie de notre quotidien. Nous ne ménageons aucun effort pour offrir un monde meilleur aux générations futures. Dans nos choix quotidiens, tout comme dans nos approches d'apprentissage, nous croyons à la somme des petits gestes qui font toute la différence.

Ainsi, pour toutes ses publications, la commission scolaire privilégie l'emploi de papiers homologués FSC (Forest Stewardship Council). Seule la certification FSC rencontre des pratiques forestières respectueuses de l'environnement et garantit que toutes les fibres utilisées, qu'elles soient vierges, recyclées ou d'origine contrôlée, proviennent de sources non dommageables pour la forêt. Par ailleurs, la commission scolaire tente, dans la mesure du possible sans toutefois compromettre l'information qui vous est transmise, de réduire ses publications papier au minimum. Chacun de nos gestes contribuant au monde de demain, après utilisation, nous vous invitons à recycler le présent document.

[www.cscapitale.qc.ca](http://www.cscapitale.qc.ca)

**Commission scolaire de la Capitale**  
1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5  
Téléphone : 418 686-4040

LE SECONDAIRE PUBLIC  
LA BONNE ÉCOLE

